



Est il possible d'annuler un divorce

Par **cotar_old**, le **06/11/2007** à **15:59**

bonjour,

voila je vous explique ma situation, je me suis marié le 21 septembre 2004 a la maison d'arret de reims ou mon conjoint etait incarcere,j'ai demander le divorce en mai 2005, nous sommes passer en conciliation en novembre2005,un jugement a ete rendu en mars2006, mon ex mari a etait libere de prison en juin 2006 nous avons repris la vie commune et j'avais solliciter le fait de vouloir annuler la procedure aupres de mon avocat car mon mari n'a pas acquiescer le jugement ,et mon avocat m' a dit qu'il ne ferai pas la transcription a l'etat civil. Depuis nous avons eu un enfant né en avril 2007,la mention de divorce n'etai pas appose a l'etat civil lors de sa naissance,en septembre 2007 j'ai reçu un courrier de la mairie de reims me demandant de leur envoyer le livret de famille pour y appose la mention marginale,existe t'il un recours nous souhaitons rester marier,cela aura t'il une consequence par rapport a l'acte de naissance de l'enfant?

merci de votre aide

cordialement